

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 16 OCTOBRE 2017 A 19 HEURES**

**ORDRE DU JOUR**

**Absents excusés** : Mr Christian GEDOUX, Mme Véronique LEVERT, Mr François CHABOT.

**Procuration** de Mr Christian GEDOUX à Mme GROUSSOT Annie.

**Procuration** de Mme LEVERT Véronique à Mme LAVEAU Dominique.

**Secrétaire de séance** : Mr Jean-Louis MÉCHIN

**Selon l'ordre du jour les sujets suivants sont abordés :**

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2017**

**Après délibération et à l'unanimité le conseil municipal approuve le Procès-verbal.**

**FINANCES :**

Etat exposé par Mr le Maire ;

**- Budget communal : Etat des finances au 14 octobre 2017**

Fonctionnement :	Dépenses :	539 857.33	€uros
	Recettes :	580 419.79	€uros
	Excédent :	40 560.46	€uros
	Excédent antérieur :	+ 520 781.44	€uros
	Total :	+ 561 341.90	€uros

Investissement :	Dépenses :	63 707.11	€uros
	Recettes :	64 031.49	€uros
	Excédent :	324.38	€uros
	Déficit antérieur :	- 18 347.32	€uros
	Déficit :	- 18 022.94	€uros

**- Budget assainissement : Etat des finances au 14 octobre 2017**

Fonctionnement :	Dépenses :	17 646.38	€uros
	Recettes :	54 694.42	€uros
	Excédent :	37 048.04	€uros
	Excédent antérieur :	+100 577.55	€uros
	Total :	+ 137 625.99	€uros

Investissement :	Dépenses :	35 218.36	€uros
	Recettes :	12 784.00	€uros
	Déficit :	22 434.36	€uros
	Excédent antérieur :	+ 74 697.97	€uros
	Total :	+ 51 957.61	€uros

### **- Taxe d'aménagement**

Monsieur le Maire informe que, le 16 septembre 2011 le conseil municipal a fixé le taux de la taxe d'aménagement à 4 % et précise que ce taux doit être compris entre 1% et 5 %.

**Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité le maintien de ce taux de base.**

### **- Indemnité de conseil et de confection des documents budgétaires**

Monsieur le Maire informe des niveaux de l'Indemnité de conseil : (100%) et de l'Indemnité de confection des documents budgétaires : (45.73 Euros)

Soit un total 500.00 € environ et propose un vote pour leurs reconductions.

**Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité le maintien de ces indemnités.**

## **AFFAIRES GENERALES :**

### **- Déclarations d'intention d'aliéner**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que conformément à la délégation qui lui a été accordée, il n'a pas exercé son droit de préemption sur :

- La parcelle D n°1223 située à la Prinquette pour une superficie de 29a 50ca.
- Les parcelles C n°28 située le Bourg pour une superficie de 20ca.
- La parcelle B n°809 située route d'Henrichemont pour une superficie de 58a 34ca.

Et que la SAFER n'a pas préempté sur :

- Les parcelles D n°1607 et D n°1609 situées route de Vierzon pour une superficie de 2ha 57a 54ca
- La parcelle B n°881 située route de Saint Martin pour une superficie de 36a 76ca

### **- Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement**

Monsieur le Maire informe que, suite aux investigations effectuées par VEOLIA pour la recherche d'eaux parasites sur le réseau d'eaux usées, des travaux de réhabilitation sont à réaliser :

- chemin de la Milleterie route de Neuvy et chemin des Girards.

Il sera fait appel à un Maître d'œuvre pour mener ces travaux à bien. Trois sociétés ont été consultées. Mr Le Maire propose de retenir la moins onéreuse, le niveau qualitatif de celle-ci étant par ailleurs connu et satisfaisant.

**Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité accepte cette proposition.**

## **PERSONNEL COMMUNAL :**

### **- Avancement de grade**

Monsieur le Maire informe que le Comité Technique du Centre de Gestion du Cher à émis, à l'unanimité, un avis favorable à la proposition relative à la fixation des taux d'avancement de grades.

Il propose d'adopter cette décision et d'ouvrir les postes correspondants pour le 1<sup>er</sup> décembre 2017.

**Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité pour l'application de ces mesures.**

### **Recrutement d'un adjoint technique à temps complet :**

Monsieur le Maire informe qu'un poste à temps complet est à pourvoir au 1<sup>er</sup> janvier 2018 en remplacement d'un départ en retraite.

Monsieur Thierry Pontier, Maire-adjoint, précise que suite à la réunion de la commission environnement qui a défini le profil du poste en question, il est décidé de lancer la procédure de recrutement dès le 17 octobre courant via le Centre de Gestion et le site internet de la commune.

Monsieur Jean-François Méré, conseiller municipal, souligne la nécessité de prévoir un encadrement et suivi rapprochés de l'équipe dès l'entrée en poste de la recrue en 2018.

## **COMMUNICATION ET ASSOCIATIONS**

### **- Acquisition d'une armoire ignifuge**

Ce meuble, destiné à abriter des documents du secrétariat mairie doit répondre à des normes très spécifiques. Celui préalablement retenu ne satisfaisant pas pleinement à ces contraintes il faut opter pour un modèle adéquat.

**Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité accepte cette modification.**

## **EDUCATION**

### **- Terres du Haut Berry : Convention de mutualisation des frais de transport**

Monsieur le Maire informe que le remboursement à la CCTHB des frais de transport pour les enfants de l'école d'ALLOGNY à destination du Complexe Sportif Cathy Melain à Saint-Martin pour l'année scolaire 2016-2017 se situe à :

55 enfants à 20.57 Euros = 1 131.35 €.

**Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité approuve ce montant et autorise le Maire à signer la convention.**

## **ENVIRONNEMENT**

### **- Construction d'un groupe scolaire et réaménagement d'un bâtiment existant pour l'aménagement d'une garderie et d'une cantine.**

Monsieur le Maire et Monsieur Thierry Pontier adjoint informent de l'état d'avancement des études du projet.

Les 3 cabinets d'architecture retenus en première sélection ont remis leurs esquisses via notre assistant à maîtrise d'ouvrage.

Une réunion technique, tenue le matin même du conseil, a permis une présentation détaillée des trois esquisses, toutes de bonne qualité et déjà très abouties, ainsi que leur analyse comparative détaillée.

Ces esquisses, à nouveau largement présentées en séance, font l'objet d'une nouvelle discussion entre les membres du conseil pour aboutir à une décision commune.

**Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide de retenir la proposition N° 2.**

### **-Aménagement d'un plateau au carrefour de la RD20/VC des Fougères**

Monsieur Thierry Pontier informe que suite à ce projet déjà largement évoqué et approuvé, une 1<sup>ère</sup> subvention de la DETR a été allouée mais qu'il demeure toujours dans l'attente de celle à provenir des amendes de police.

Il rappelle que la réalisation de cet équipement est soumise à l'obtention de la totalité des subventions sollicitées.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de FACILAVIE en remerciement de la subvention accordée.

La séance est levée à 20 heures.